

VAE – Faculté de Droit (Validation des Acquis de l'Expérience)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure qui permet l'obtention, en tout ou partie, d'un diplôme reconnu en adéquation avec les acquis de l'expérience professionnelle.

➤ **À qui s'adresse la VAE ?**

La VAE s'adresse à toute personne possédant au minimum 1 année d'expérience professionnelle (activités salariées ou non salariées), continue ou non, dans le domaine de spécialité du diplôme demandé. Il n'est possible de déposer, pour un même diplôme, qu'une seule demande et dans un seul établissement.

Vous êtes salarié ou en recherche d'emploi ;

La VAE vous permet :

- de gagner en employabilité sur le marché du travail,
 - d'évoluer professionnellement au sein de votre entreprise,
 - d'obtenir une reconnaissance de votre parcours professionnel.
-

➤ **Quelle procédure ?**

1. La recevabilité :

Dépôt des candidatures entre le 01^{er} avril et le 15 juin de chaque année.

- candidater sur le portail de candidature VAE : <https://applications.univ-lyon3.fr/VAE>
- valider la candidature
- envoyer les documents par courrier électronique, accompagnés d'un CV et d'une lettre de motivation, à l'adresse suivante : vae.droit@univ-lyon3.fr

Votre demande peut être jugée recevable ou irrecevable

La notification de recevabilité administrative qui vous est adressée contient également **un avis pédagogique** (favorable – réservé – défavorable), qui vous oriente plus précisément dans votre démarche. **L'avis indiqué par la commission VAE ne préjuge pas de l'obtention du diplôme au jury final.**

A défaut de réponse expresse de notre part sur la recevabilité dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet, la demande sera implicitement jugée recevable.

2. L'accompagnement : (facultatif mais fortement conseillé)

- Séances collectives en groupe restreint
- Suivi du candidat par un enseignant-chercheur référent
- Rédaction d'un dossier de validation présenté au jury
- Participation à une soutenance blanche
- Accompagnement administratif pour les différentes démarches

3. Le jury :

- Audition du candidat par un jury composé d'enseignants-chercheurs de la Faculté de droit ainsi que de représentants du monde professionnel
- Délibération du jury,
- Notification de la Décision.

La décision peut consister en une validation totale ou partielle du diplôme, ou en une absence de validation.

➤ Quel calendrier ?

Il faut compter un an entre la décision de recevabilité et la présentation au jury :

01/04 au 15/06	Candidatures à la recevabilité
<i>Si décision de recevabilité :</i>	
Septembre, novembre, avril, mai	Réunions collectives d'accompagnement (sur 1 demi-journée)
Dates à fixer	Rencontres avec le référent pédagogique
Juin	Jury VAE

➤ Quels tarifs ?

- Phase de recevabilité : 200 €,
- Phase d'accompagnement : 1200 €,
- Phase de jury : 1000 €

En cas de validation, le candidat est redevable des frais d'inscription au diplôme (voir les tarifs sur le site internet de l'université)

La recherche de financement est à la charge du candidat à la VAE.

Le financement de la VAE peut être propre, à la seule charge du candidat. Il peut également être en partie ou en totalité pris en charge par le CPF, l'employeur, le Pôle Emploi, le Conseil régional ou tout organisme de financement de formation

Directrice de la VAE
Christine Bidaud

Contact administratif
Anaïs Edom
Ligne directe : +33 (0)4 78 78 74 86
Courriel : vae.droit@univ-lyon3.fr